

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour recevoir une réponse détaillée à sa question, le député devra attendre la déclaration à la Chambre sur le document que présentera le gouvernement, indiquant comment il propose de régler la question des conflits d'intérêts en ce qui concerne non seulement les députés, mais les ministres et les fonctionnaires fédéraux. J'espère que la chose s'appliquera également, avec le temps, aux nominations faites par décret du conseil. Les dispositions se fonderont sur une longue série d'études, y compris celles qu'a mentionnées le député, et tiendront compte de la façon de procéder dans d'autres pays démocratiques. Le gouvernement s'efforcera de concilier le désir véritable des Canadiens de voir des gens éminents au service du public, soit comme députés, soit comme fonctionnaires, avec l'important principe qui consiste à éviter les conflits d'intérêts dans le cas où une de ces personnes agirait dans son intérêt tout en étant au service du public.

M. Broadbent: Le premier ministre pourrait-il nous assurer que nous serons saisis de la mesure promise avant l'ajournement d'été?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, la déclaration sera faite avant l'ajournement de cet été.

Une voix: Quel ajournement d'été?

M. Trudeau: Je rappelle au député que je n'ai pas promis l'adoption de cette mesure. Nous aimerions déposer au Parlement les propositions gouvernementales visant à résoudre ce problème de conflit d'intérêts qui se pose aux députés, peut-être non seulement sous forme de déclaration mais sous forme de projet de loi. Nous espérons qu'il sera possible aux députés de tous les partis de l'améliorer, si possible, et certes de faire un examen critique des suggestions du gouvernement. Si des améliorations sont suggérées, nous en tiendrons probablement compte et modifierons en conséquence les principes directeurs intéressant les ministériels et les fonctionnaires.

[Plus tard]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je ajouter quelque chose à la réponse donnée par le premier ministre au député d'Oshawa-Whitby car je viens de recevoir des renseignements. M. Teron a été élu hier au Conseil d'administration du St. Maurice Trust à l'assemblée annuelle de la société. Les bulletins de vote avaient été envoyés avant sa nomination à la présidence de la SCHL, et il a démissionné du Conseil d'administration après l'élection.

DEMANDE DE PUBLICATION DES ÉTUDES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Ne pense-t-il pas qu'une analyse de ce sujet grave serait facilitée si non seulement les conclusions du professeur Williams mais les autres études effectuées actuellement par le bureau du président du Conseil privé étaient rendues publiques? Il ne s'agit certes pas de docu-

[M. Broadbent.]

ments d'usage interne mais cette publication permettrait non seulement de répondre à l'initiative tardive du gouvernement mais de le faire constructivement et rapidement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une excellente suggestion. Je vais examiner les études effectuées afin de déterminer s'il est dans l'intérêt public de les publier.

M. l'Orateur: Je vois que pratiquement tous les députés à ma gauche se sont levés. Nous avons passé beaucoup de temps sur deux questions seulement. Nous avons perdu l'avantage que nous avons précédemment cet après-midi en nous attardant indûment sur deux questions. Nombre de députés seront à nouveau déçus. Le député de Hamilton Mountain a la parole.

* * *

AIR CANADA

LES GRÈVES TOURNANTES DES MÉCANICIENS—
L'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Duncan M. Beattie (Hamilton-Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné qu'Air Canada risque d'un moment à l'autre de devoir interrompre tout à fait ses services aériens en raison de la fréquence croissante des grèves tournantes des machinistes, le ministre peut-il nous dire s'il envisage de prendre personnellement des mesures dans l'immédiat en vue de régler ces conflits, et si tel n'est pas le cas, pour quelle raison?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note des diverses propositions provenant de l'opposition officielle. Je puis assurer aux membres de l'opposition et au député en particulier que le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires et que nous estimons utiles pour mettre un terme à ce conflit.

LES GRÈVES TOURNANTES DES MÉCANICIENS—LA
SÉCURITÉ DES VOYAGEURS

M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Étant donné que des personnes non qualifiées travaillent souvent dans certains des services essentiels de l'aéronautique, le ministre peut-il nous dire quelles procédures particulières son ministère suit pour assurer la sécurité des personnes qui continuent de voyager par Air Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons intensifié nos mesures de surveillance. Nous avons averti les inspecteurs et avons pris des mesures pour assurer la sécurité des voyageurs d'Air Canada. Comme le député le sait, Air Canada utilise un manuel d'entretien et d'exploitation où sont indiquées les normes de sécurité du ministère des Transports, et nous veillons à ce que les instructions données dans ce manuel d'exploitation soient suivies par Air Canada.